



LE LABEL RFAR : INFOGRAPHIE

01

LA GENÈSE DU LABEL RFAR

Initié en 2012 et finalisé en 2020 par le Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats, le Label RFAR "distingue les entreprises ou entités publiques françaises ayant fait **la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs**".



L'ARTICULATION DU LABEL

A partir du 1er avril 2026

02

1.1 - Politique et stratégie achats responsables
1.2 - Priorisation et gestion des risques et opportunités
1.3 - Professionnalisation de la fonction achats
1.4 - Ethique des affaires



2.1 - Stratégie achats et sélection des offres
2.2 - Gestion de la performance des fournisseurs et des contrats

4.1 - Appréciation de l'ensemble des coûts
4.2 - Contribution au développement du territoire
4.3 - Soutien à la consolidation des filières et à la croissance économique

3.1 - Respect des intérêts des fournisseurs
3.2 - Développement de la médiation
3.3 - Renforcement de la qualité d'écoute de la voix des fournisseurs
3.4 - Équité financière vis-à-vis des fournisseurs

03

LA COTATION



TROIS ANGLES D'APPRÉCIATION

S'engager explicitement

Pratiquer systématiquement

Piloter efficacement

4 NIVEAUX DE COTATION



NON TANGIBLE OU
NON RÉALISÉ



PARTIEL OU
INCOMPLET



PROBANT



AVANCÉ

EN BREF, LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION AU LABEL

04

PHASE DE
PRÉPARATION

VISITE
D'ÉVALUATION

RÉDACTION DU
RAPPORT

COMITÉ DE
LABELLISATION

AUDIT DE
SUIVI
N+1

AUDIT DE
SUIVI
N+2

ÉVALUATION
DE RENOUVEL-
LEMENT
N+3

05

ET L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



celaé

Organisme Tiers indépendant
qui réalise les audits
permettant la labellisation.

- Analyse documentaire, préparation, réalisation, audit et rapport d'audit
- Réalisation de l'audit initial et de suivi